

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale	
Session DU	Seconde session/chance	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Français		
REDOUBLEMENT		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours</i>		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury de diplôme		
PROFESSIONNALISATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours</i>		
Stages		
Pas de stage		
Autres modalités		
Le module d'"harmonisation juridique optionnel" devient obligatoire pour les candidats n'ayant pas de pré-requis juridiques suffisants après décision de la commission d'admission		
Les stagiaires devront effectuer une demi-journée (3h) d'observation dans une permanence en juridiction. Les heures de permanence leur seront indiquées au démarrage de la formation. Leur présence sera attestée par le médiateur de permanence.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours</i>		
Sessions d'examen		
Toute absence injustifiée à une épreuve d'examen est éliminatoire. Les justificatifs d'absence à une épreuve doivent parvenir à la scolarité dans les 10 jours qui suivent la fin de la session d'examen.		
Seconde chance		
Au cas d'échec à une UE, le stagiaire sera autorisé à se présenter à une seconde session, il n'y a pas de report de note pour les matières composant l'UE.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
<i>Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours</i>		
Validation		
Si note globale moyenne supérieure ou égale à 10/20		
Capitalisation/conservation		
Dans le cas d'un redoublement le stagiaire conserve les notes supérieures ou égales à 10/20		
Compensation		
Les UE sont validées isolément		
Note éliminatoire		
Note inférieure à 10/20 dans une UE		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		Médiation : Droit et pratiques de la médiation en matière civile, commerciale et sociale							1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance			
									Contrôle Terminal		Contrôle Terminal					
Nature ELP	Période	Libellé ELP		Heures CM	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nature	Durée	Nature	Durée				
UE	ANNUEL	UE 1 : Principes généraux de la médiation			3	Non	Non									
Bloc	ANNUEL	Module 1 : Le cadre de la médiation			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2	Oral	3	oral sur un sujet transversal portant sur l'intégralité de l'UE			
Matière	ANNUEL	Sources et Médiation dans les Modes Alternatifs de Règlement des Conflits		6												
Matière	ANNUEL	Médiation conventionnelle - Médiation judiciaire - Médiation pénale		12												
Matière	ANNUEL	Déontologie et responsabilité		6												
Bloc	ANNUEL	Module 2: Pratique de la médiation			1,5	Non	Oui	CT (Contrôle terminal)	Écrit	2						
Matière	ANNUEL	Sensibilisation aux outils de communication		8												
Matière	ANNUEL	Techniques et méthodes		20												
Matière	ANNUEL	Comportements et médiation		20												
Matière	ANNUEL	Expériences de médiation		12												
Matière	ANNUEL	Séminaire de partage d'expérience		9												
UE	ANNUEL	UE 2 : Enseignements et pratiques de spécialité			3	Non	Non									
Bloc	ANNUEL	Module 3 : Médiation et travail			Non	Non	Non	CT (Contrôle terminal)	Oral	3	Oral	3	L'oral de la seconde session se déroule dans les mêmes conditions que pour la première			
Matière	ANNUEL	Médiation et application du droit du travail		15												
Bloc	ANNUEL	Module 4 : Médiation et vie des affaires et de l'entreprise														
Matière	ANNUEL	Médiation, vie des affaires et de l'entreprise		15												
Matière	ANNUEL	Médiation et consommation		3												
Bloc	ANNUEL	Module 5 : Médiation et vie familiale														
Matière	ANNUEL	Régimes matrimoniaux et successions		6												
Matière	ANNUEL	Médiation et séparation		18												
Bloc	ANNUEL	Module 6 : Enseignements de synthèse														
Matière	ANNUEL	Action d'information sur la médiation		16												
Matière	ANNUEL	Communication et conduite d'entretien		18												
Matière	ANNUEL	Ateliers pratiques de perfectionnement		14												
Matière	ANNUEL	Immersion en juridiction		3												
UE	ANNUEL	Harmonisation juridique (optionnel)	DUURM103	21												
		TOTAL		201						7						